

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christine Doyle

<https://www.cadre21.org/membres/7b5ae26f9e8df60f51053296>

Date d'obtention : 2022-01-17 16:58:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Bienveillance, empathie, partenariat, rapidité d'intervention, intervention uniforme

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En fait, avec la trousse SEXTO, cela me sécurise, car je n'ai qu'à suivre les différentes étapes avec bienveillance et empathie. Et pour moi, c'est très clair maintenant le mandat de chacun.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La confidentialité, ne JAMAIS REGARDER les images et/ou vidéos, à respecter mon mandat en tant qu'intervenant scolaire.